

Le dossier de candidature aux concours sur épreuves et aux examens professionnels doit comporter les pièces suivantes

A- pour les candidats fonctionnaires :

- une demande manuscrite de participation ;
- une copie de l'arrêté de nomination ;
- éventuellement, une copie certifiée conforme de l'extrait des registres communaux des membres de l'ALN / OCFLN ou une attestation de fils ou veuve de chahid

B- pour les candidats non fonctionnaires

- une demande manuscrite de participation ;
- une copie certifiée conforme à l'original du diplôme exigé ou d'un titre reconnu équivalent ;
- un extrait d'acte de naissance ou fiche familiale pour les candidats mariés ;
- une attestation justifiant le dégagement du candidat du service national ;
- un extrait de casier judiciaire « bulletin n°3 » ;
- un certificat de toise :
 - 1.66 m pour les candidats,
 - 1.55 m pour les candidates,
- un certificat de nationalité Algérienne
- deux (02) certificats médicaux (médecine générale, phtisiologie)
- un certificat médical (ophtalmologiste) de bonne vision avec une acuité visuelle totalisant 15/10 eme pour les deux yeux sans que l'acuité visuelle minimale pour un oeil ne soit inférieur à 7/10 eme)
- deux (02) photos d'identité

II- Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé au plus tard 45 jours après la date de la publication de l'avis de presse dans les quotidiens nationaux, selon le lieu de résidence du candidat à l'adresse suivante :

1/ Direction Régionale des douanes Alger – extérieur pins maritime – Alger :

pour les candidats résidant dans les wilayas de : Alger, Boumerdes, Bouira, Tizi-ouzou, Djelfa, Blida, Media, Tipaza et Ain Defla .

2/ Ecole supérieure des douanes Oran : Cité Si Redouane – Sénia Oran pour les candidats résidant dans les wilayas de : Oran, Mostaganem, Relizane, Mascara, Tissemsilt, Tiaret et Chlef .

3/ Ecole des Agents de Contrôle des Douanes Bouakel 3eme Batna :
pour les candidats résidant dans les wilayas de : Constantine , Mila , Oum
El Bouaghi, Batna , Khenchela et Tebesa .

4/ Ecole des Officiers de Contrôle des Douanes Hadjar Eddiss
Annaba :
pour les candidats résidant dans les wilayas de : Annaba , el Taref , Skikda
, Souk-ahras et Guelma.

5/ Direction Régionale des Douanes de Tlemcen Boulevard Akid Lotfi
Tlemcen .
pour les candidats résidant dans les wilayas de : Tlemcen , Sidi Bel Abbes
, Ain Temouchent, et Saida.

6/ Direction régionale des douanes de Setif Cité Financiere 600
logements Setif :
pour les candidats résidant dans les wilayas de : Setif , Bourdj Bou
Arrérdj , Bejai , M'sila et Jijel .

7/ Direction Régionale des Douanes de Bechar Mer Neger Bechar :
pour les candidats résidant dans les wilayas de : Bechar , Tindouf , Adrar
, Naama et El Bayadh .

8/ Direction Régionale des Douanes d'Illizi : Rue Ain El kors Illizi
pour les candidats résidant dans la wilaya d'Illizi .

9/ Direction Régionale des Douanes de Tamanrasset :
pour les candidats résidant dans la wilaya de Tamanrasset ,

10/ Ecole des Officiers des Brigades des Douanes Mekhadma
Ouargal : pour les candidats résidant dans les wilayas de Ouargla ,
Ghardaia , El Oued et Biskra .

*** Votre dossier de candidature peut être rejeté aux motifs suivants :**

- Dossier incomplet ;
- Niveau scolaire insuffisant ;
- Antécédents judiciaires ;
- Toise insuffisante ;
- Dépassement d'âge ;
- Dépôt du dossier après clôture des inscriptions;
- L'envoi du dossier par voie postale ;
- Inapte, sursitaire, attestation provisoire du service national ;

Mon dossier a été rejeté, que dois-je faire ?

-Vous avez la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission de recours de chaque centre de dépôt de candidature.

- Ce recours doit être introduit au moins 10 jours avant la date d'examen.

- Bien entendu les candidats non retenus sont préalablement informés du motif du rejet de leur candidature.

- Les candidats ayant déposé leur dossier de candidature et n'ont pas fait l'objet d'un rejet recevront une convocation pour concourir.

- La date et le lieu d'examen seront portés sur la convocation.

- Les résultats du concours seront portés à la connaissance des candidats par voie d'affichage.

- Ne seront convoqués pour subir la formation que les premiers classés par ordre de mérite et selon le nombre de poste budgétaire ouvert